

**KVABB – CRECCB**  
**Maurice Verdoncklaan 57**  
**9050 GENTBRUGGE**  
[www.kvabb.be](http://www.kvabb.be)  
[info@kvabb.org](mailto:info@kvabb.org)  
**0900 10 465**

Gandbrugge, 29.03.2021

Cher ministre Van Peteghem,  
Cher ministre de la Finance,

En tant qu'association professionnelle KVABB - CRECCB, nous souhaitons vous faire part des problèmes suivantes. Nous constatons qu'aujourd'hui "après une année complète de fonctionnement dans la pandémie de Corona", les professionnels du chiffre sur le terrain sont trop peu écoutés, et qu'après cette année, aucune amélioration n'est en vue, et encore moins une solution aux problèmes qui se posent.

La pression sur la profession comptable est **INSUPPORTABLE** en ce moment. Nous savons tous qu'il existe des situations très exceptionnelles, mais aucune mesure exceptionnelle n'est prise en contrepartie. Il y a un an, même **les comptables** n'auraient pas pu prévoir que **les conditions de travail** seraient devenues aussi **IRRÉALISABLES**.

En tant que ministre des Finances, vous avez une vue sur des différentes échéances qui sont les mieux respectées par la profession comptable, sinon l'administration imposera des amendes "famineuses" et des taux d'intérêt dépassés.

Vous savez sans doute que **le comptable est devenu le PREMIER point de contact** lorsqu'il s'agit de toutes sortes de demande d'aide gouvernementale. Tout cela est bien beau, mais comment le comptable peut-il faire entrer tout cela dans son emploi du temps, qui était déjà bien rempli avant la crise de Corona et même avec des délais irréalistes. En pleine campagne électorale, nous entendons sans cesse dire qu'un "travail réalisable" va être introduit, mais la réalité est sans appel : le comptable va s'effondrer.

Néanmoins, la profession comptable estime **qu'ils doivent être écoutés MAINTENANT**. En outre, de plus en plus de comptables démissionnent, car il y a **trop de délais impossibles à respecter**. Le stress au sein d'un cabinet comptable est **ÉNORME** !

Puis-je également attirer votre attention sur le fait que **pendant toute la durée de la pandémie, la profession comptable a tout simplement continué à travailler**, annulant les périodes de vacances prévues afin d'être là pour le petit entrepreneur indépendant.

La profession comptable ne demande **pas d'argent supplémentaire**, mais nous demandons la compréhension de la situation intenable qui s'est créée dans tous les bureaux comptables, grands ou petits.

La période de TVA arrive, ce qui signifie que le comptable doit traiter toutes les déclarations de TVA de ses clients entre le 01.04.202 et le 20.04.2021, et qu'il doit également prendre en compte toutes les demandes de primes des entrepreneurs.

Par conséquent, le professionnel du chiffre aimerait demander une certaine flexibilité, pour le délai très court du 20.04.2021. **En tant que ministre des Finances, pourriez-vous donner l'instruction à votre administration de reporter le délai du 20.04.2021 pour le dépôt des déclarations de TVA Q1.2021 au 30.04.2021, ainsi de ne pas imposer de pénalités ?** Le comptable disposera d'un peu plus de temps pour soumettre les déclarations de TVA et aider l'entrepreneur dans le cadre des mesures de soutien. Nous avons reçu une réponse négative de la part de la ministre Hilde Crevits pour prolonger le délai pour les primes.

L'argumentation suivante peut être présenter :

- Le **travail** de la profession comptable est devenu **inapplicable**.
- En raison de la charge de travail élevée, **plus d'erreurs** sont commises et cela **ralentit le paiement** au petit entrepreneur indépendant. **Les comptables ne sont pas des robots!**
- La profession de chiffre **a continué à travailler** pendant la pandémie, afin que tous les revenus puissent être perçus.
- TOUTES les mesures de soutien en elles-mêmes ne tiennent pas compte de **la charge de travail actuelle** et il n'y a **AUCUNE consultation** entre les différents organisme ou avec le secteur.
- De moins en moins de comptables sont disponibles en raison du nombre élevé d'infections dans les bureaux et **les périodes de quarantaine corona** qui les accompagnent.
- Les délais ne tiennent pas compte des vacances scolaires prolongées, du travail à domicile, pas de garde pour les enfants.....
- Les **délais** pour TOUTES les mesures de soutien ensembles **ne sont PAS COMPATIBLES avec la série de nombreux délais FISCAUX** que nous impose le gouvernement. Il faut une plus grande coopération entre les différentes autorités pour aborder ce problème en profondeur. Comment un cabinet de comptable peut-il faire à la fois les déclarations de TVA de ses clients et toutes les primes en même temps ? C'est peut-être loin de vos soucis, mais **en période de TVA, chaque minute compte !**
- En ce moment, **l'eau est au bord des lèvres** de TOUS les professionnels du chiffre et il faut agir MAINTENANT !

**Nous espérons, cher ministre, que vous comprendrez ces situations irréalisables sur le terrain. Nous demandons un report de 10 jours pour la soumission de toutes les déclarations de TVA, et nous vous demandons également de demander à votre administration de faire preuve de souplesse lorsqu'une déclaration est reçue trop tard. Depuis la toute première échéance, le comptable est passé à 7 vitesses, mais maintenant le moteur bafouille.**

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.

Ludo Van den Bossche  
Président KVABB - CRECCB